

**QUESTION ORALE DE M. MAROY À
MME DE BUE, MINISTRE DE LA FONCTION
PUBLIQUE, DE L'INFORMATIQUE, DE LA
SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE, EN
CHARGE DES ALLOCATIONS FAMILIALES, DU
TOURISME, DU PATRIMOINE ET DE LA
SÉCURITÉ ROUTIÈRE, SUR « L'IDÉE D'UN
BREVET PIÉTON À L'ÉCOLE PRIMAIRE »**

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Maroy à Mme De Bue, Ministre de la Fonction publique, de l'Informatique, de la Simplification administrative, en charge des allocations familiales, du Tourisme, du Patrimoine et de la Sécurité routière, sur « l'idée d'un brevet piéton à l'école primaire ».

La parole est à M. Maroy pour poser sa question.

M. Maroy (MR). – J'ai vu cela récemment dans la presse, Madame la Ministre, vous avez annoncé vouloir renforcer l'éducation à la sécurité routière dès le plus jeune âge, et ce, via des partenariats avec les écoles. Votre ambition est de sensibiliser toute une nouvelle génération en misant sur une stratégie à long terme, ce qui me semble non seulement pertinent, mais intelligent.

Cette sensibilisation devrait commencer dès le début du cycle primaire en première ou deuxième année et se poursuivre tout au long du cursus scolaire, en adaptant bien évidemment ce qui est enseigné quand on arrive à

l'adolescence, on peut enfourcher un cyclomoteur, il faut donc s'adapter.

L'une de vos idées est de créer un brevet piéton un peu à l'image du brevet cycliste qui existe déjà. Le public cible serait les élèves des deux premières années primaires.

Concrètement, ce brevet piéton pourrait voir le jour dès la rentrée prochaine en septembre 2021. C'est un objectif, selon vous, réalisable. L'objectif est justement de s'appuyer sur les ASBL spécialisées pour en définir les modalités, la méthodologie et bien évidemment, le contenu.

Cette initiative tombe bien, parce que et on en a parlé il y a quelques minutes via les questions de plusieurs collègues, l'Institut Vias a récemment dévoilé ses derniers chiffres en matière d'accident et on remarque, on l'a souligné, une augmentation de 24 % du nombre de piétons tués entre 2018 et 2019.

Pouvez-vous nous en dire plus sur ce brevet piéton ? Quel en serait le contenu ?

À quoi pensez-vous lorsque vous indiquez que ce brevet ira plus loin que les enjeux de mobilité ?

Quelles ASBL pourraient participer à la mise en place de ce brevet piéton ?

Quel bilan tirez-vous du brevet cycliste qui existe déjà à l'école primaire et auquel vous faites référence ? Ce brevet cycliste est-il positif et suffisant selon vous ?

Mme la Présidente. – La parole est à Mme la Ministre De Bue.

Mme De Bue, Ministre de la Fonction publique, de l'Informatique, de la Simplification administrative, en charge des allocations familiales, du Tourisme, du Patrimoine et de la Sécurité routière. – Monsieur le Député, la sensibilisation à la sécurité routière et l'éducation routière me paraissant fondamentale, je souhaite effectivement poursuivre plus en avant les actions en la matière.

Cela se combine avec la notion de partage de la route que nous venons d'évoquer dans une autre question.

De nombreuses actions sont déjà entreprises aujourd'hui. Il s'agit de renforcer l'éducation à la sécurité routière dès le plus jeune âge à travers des partenariats avec les établissements scolaires et des ASBL spécialisées dans ce domaine.

En ce qui concerne précisément le brevet du piéton, celui-ci me paraît constituer la première étape d'un apprentissage à la mobilité et à la sécurité routière.

C'est la raison pour laquelle je souhaite le déployer dans l'enseignement fondamental à destination des élèves de première primaire.

En termes de méthodologie, je compte m'inspirer de ce qui est actuellement organisé au sein de la Région de Bruxelles-Capitale où le brevet du piéton est en cours d'expérimentation depuis 2015 et démontre son efficacité.

Une réunion de concertation a eu lieu en 2020 entre les administrations de la Région de Bruxelles-Capitale et de la Région wallonne afin d'établir un schéma standard applicable dans les écoles des deux Régions. Ces échanges se poursuivront cette année.

Ainsi, le brevet du piéton envisagé représente un projet visant l'apprentissage des déplacements piétons sûrs.

En pratique, ce projet débute par une formation des enseignants encadrée par une ASBL spécialisée sur les règles de sécurité routière à transmettre aux enfants.

Il se poursuit par diverses animations à destination des enfants : après une formation théorique donnée en classe par l'enseignant, les exercices pratiques s'enchaînent via l'accompagnement d'un animateur de l'association impliquée.

Ceux-ci sont d'abord organisés à l'école, en milieu protégé. Ensuite en rue, afin d'expérimenter les déplacements et traversées en conditions réelles. La traversée d'un passage pour piétons et le déplacement en sécurité sur le trottoir sont notamment des exemples d'apprentissage.

Le jour du passage du brevet marque la dernière étape du projet. Il consiste en une évaluation de l'élève en conditions réelles, en compagnie d'un adulte.

L'enfant reçoit son Brevet du piéton qui permet d'attester la maîtrise des comportements à adopter sur une voirie à pied. Les enfants ainsi que leurs parents prennent conscience de leurs compétences et apprennent à les développer.

Pourquoi ce projet va-t-il plus loin que les enjeux de mobilité ?

Parce qu'il vise à apprendre aux jeunes enfants à se déplacer sur le trottoir et à traverser sur un passage piéton dans la plus grande sécurité possible. L'aspect sécurité routière est particulièrement présent et important dans ce projet.

En effet, l'enfant n'est pas un adulte en miniature. Avant 8 ans, il ne sait pas s'arrêter net au bord d'un trottoir, il n'a pas la perception de la vitesse des véhicules comme un adulte.

Donc, s'il y a lieu d'encourager les modes actifs, notamment via une mobilité active autour des écoles, cela doit se réaliser dans le souci de favoriser des déplacements sûrs.

En ce qui concerne les ASBL qui participeront à la mise en place du Brevet du piéton, je peux déjà vous indiquer que, dans le cadre d'un appel à projets en matière d'Éducation à la Mobilité et à la Sécurité Routière en milieu scolaire, l'ASBL Good Planet, association en charge de ce projet pour la Région bruxelloise, mettra en pratique le Brevet du piéton entre janvier et juin 2021, dans 4 classes de la Région wallonne.

Une évaluation sera effectuée pour voir dans quelle mesure ce brevet peut être proposé à un plus grand nombre de classes dès la rentrée scolaire de septembre 2021.

Pour cet élargissement, il sera fait appel, outre à Good Planet, à d'autres associations déjà actives dans le domaine de l'Éducation à la Mobilité et à la Sécurité Routière en Région wallonne, telle que **Tous à pied** par exemple.

Enfin, concernant le Brevet du Cycliste, qui s'adresse aux élèves de 5ème primaire, sachez que celui-ci permet actuellement de former 20 % de la population scolaire cible durant l'année scolaire. Cela correspond à près de 8000 élèves de 5ème primaire. Sur 401 classes impliquées au sein de 60 communes, 314 sont soutenues par la Wallonie pour l'année scolaire 2020-2021.

Les bilans et les retours sont très positifs. C'est pourquoi, au-delà de la mise en place progressive du Brevet du piéton, j'envisage d'intensifier le Brevet du cycliste et souhaite, à plus long terme, sa généralisation, tout comme le Brevet du piéton.

La complémentarité de ces brevets, délivrés à des moments clés de l'évolution de l'enfant, permet en effet de soutenir l'apprentissage aux élèves à se déplacer, seuls, en sécurité, dans la circulation.

C'est en combinant le Brevet du piéton et le Brevet du cycliste que les enfants seront sensibilisés aux dangers des comportements des différents usagers de la route et pourront prendre conscience de leurs propres responsabilités.

Cette stratégie est notamment intégrée au sein d'une note d'orientation en cours de rédaction en collaboration avec mon collègue, Philippe Henry, en charge de la Mobilité et mes collègues en charge de l'Enseignement en Fédération Wallonie-Bruxelles, en vue de son adoption lors d'un prochain Gouvernement conjoint, Région wallonne et Fédération Wallonie-Bruxelles.

Si le Brevet du piéton et le Brevet du cycliste sont des pistes significatives, l'action doit se poursuivre

auprès des jeunes du secondaire, notamment via une sensibilisation à l'utilisation des nouveaux modes de déplacements motorisés.

Une étude de Vias a démontré que, près de 4 enfants sur 10 impliqués dans un accident avec tués ou blessés, le sont sur le chemin de l'école. Mais c'est à l'âge de l'adolescence que le risque se révèle statistiquement plus élevé.

À 12 ans, beaucoup d'enfants commencent à se rendre seuls à l'école et n'ont pas toujours acquis les réflexes adéquats face à certaines situations, d'où la nécessité de les préparer et d'apprendre les règles de base.

L'adolescent se tourne parfois vers d'autres modes de transport et adopte un comportement plus à risque, y compris vis-à-vis des autres usagers.

C'est cette stratégie à long terme visant une formation continue depuis le début de la primaire jusqu'en fin de secondaire, voire au-delà, que je compte effectivement intégrer au sein de ma feuille de route pour la législature. Voilà pour le moment. Merci pour votre attention.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Maroy.

M. Maroy (MR). – Pas de blabla, des résultats. Je salue les actions concrètes que vous initiez, Madame la Ministre, en matière de sécurité routière. Vous l'avez mentionné, les risques ne sont pas minimes sur le chemin de l'école pour les enfants, vous avez cité les chiffres. Cette idée de créer un Brevet du piéton me semble pertinente et intelligente et ce qui me réjouit particulièrement – parce que l'on décrit tellement notre pays comme une Belgique ingouvernable, un espèce de mécano kafkaïen – je trouve particulièrement réconfortant d'entendre que des réunions ont eu lieu avec le Gouvernement bruxellois pour partager l'expérience qui est en cours là-bas depuis 2015, si j'ai bien noté.

Cela me semble être de bon augure pour la mise en place de cette initiative qui, franchement, me semble vraiment très pertinente parce que, quand j'étais gamin, il y avait très peu de trafic, ce n'était pas très dangereux pour l'enfant que j'étais de se rendre à l'école. Je vous avoue que, quand mes enfants devaient partir à l'école, j'étais nettement moins rassuré. Je pense que cette nouvelle est extrêmement pertinente, des formations, des cas concrets. Maintenant, évidemment, il faudra faire en sorte que, dans les écoles, cela puisse suivre. Là, c'est une autre paire de manches.

(M. Maroy, Président, reprend place au fauteuil présidentiel)